

Imaginez si nous avions une
intervenante auprès
des femmes dans tous les
lieux de travail d'Unifor?



unifor

the **Union** | le **syndicat**



« Toutes les femmes ont besoin d'une intervenante au travail. »

-Jerry Dias, président national d'Unifor

Lorsque nous nous sommes unis pour créer Unifor, notre geste était empreint d'espoir et d'optimisme : ensemble, nous pouvons prendre fermement position en faveur de l'égalité et de la justice sociale. Dans le cadre de notre engagement à l'égard de l'égalité, il est essentiel que les femmes bénéficient d'une voix percutante dans notre syndicat.

Nous pouvons réaliser des gains énormes pour les femmes dans nos milieux de travail en donnant priorité à la table des négociations aux questions qui les touchent. Nous devons également travailler de concert avec nos partenaires communautaires afin de réaliser des gains pour toutes les femmes, notamment l'éradication de la violence faite aux femmes.

La question de la violence contre les femmes me touche profondément. J'ai trois filles que j'adore et un fils qui a été élevé en comprenant l'importance des droits de la femme et en réalisant que les hommes doivent lutter contre la violence faite aux femmes.

Je suis extrêmement fier du programme des intervenantes auprès des femmes, unique à Unifor. Ces représentantes spécialement formées et faciles à contacter au travail ont contribué à créer un environnement de travail plus sain et des communautés plus sécuritaires. Elles collaborent étroitement avec les employeurs afin d'établir des liens solides pour réaliser ce but.

L'un des meilleurs outils à la disposition du syndicat pour prévenir la violence contre les femmes et le harcèlement au travail est le programme des intervenantes auprès des femmes.

La négociation de ce programme extraordinaire devrait être une de vos priorités comme ressource pour mettre fin à la violence faite aux femmes dans les milieux de travail. J'aimerais bien que le programme des intervenantes auprès des femmes soit une réalité dans tous les milieux de travail de nos membres. En travaillant ensemble, nous pouvons y arriver.

En toute solidarité

Jerry Dias

Les femmes sont cinq fois plus susceptibles de parler à une personne qu'elles connaissent...

Les intervenantes auprès des femmes jouent un rôle de première ligne.



Questions fréquemment posées sur le programme des intervenantes auprès des femmes

Q En quoi consiste une intervenante auprès des femmes?

Une intervenante auprès des femmes est spécialement formée comme représentante en milieu de travail pour venir en aide aux femmes préoccupées par certains aspects, notamment le harcèlement en milieu de travail, la violence conjugale et les abus à leur égard. L'intervenante auprès des femmes n'est pas une conseillère; elle offre plutôt un appui aux femmes pour obtenir de l'aide des ressources communautaires et en milieu de travail. Le programme d'intervenante auprès des femmes est un excellent exemple d'une initiative conjointe employeur-syndicat couronnée de succès afin de créer un milieu de travail empreint de respect, sécuritaire et sain.

Q Quel est le rôle d'une intervenante auprès des femmes en milieu de travail?

Le plus important consiste à aider les femmes à faire face aux situations de harcèlement, de violence ou d'abus à leur endroit, dans le milieu de travail ou dans leur vie personnelle. Les femmes sont cinq fois plus susceptibles de parler à une personne qu'elles connaissent lorsqu'elles ont besoin d'aide. L'intervenante auprès des femmes facilite l'accès des femmes aux services offerts par l'employeur ou les communautés et les appuie tout au long du processus.

Les femmes qui ont bénéficié de cette aide ont déclaré...

« C'est avec satisfaction que j'ai constaté que je n'ai pas été jugée, mais qu'on m'a plutôt offert des choix et des conseils. »

Grâce à l'appui que j'ai reçu et à l'intervention rapide du service d'aiguillage, j'ai trouvé le courage de poursuivre mes activités en période difficile : le milieu de travail est le seul endroit où j'ai pu retrouver mes esprits et ma sécurité.



Q En quoi un programme d'intervenantes auprès des femmes peut-il bénéficier à l'employeur?

En influant sur la performance de l'entreprise. Si une intervenante auprès des femmes arrive à garder au travail une seule femme victime de violence, l'employeur en bénéficie. Les stratégies de prévention précoce minimisent les effets de la violence chez les femmes en leur offrant des moyens de trouver l'aide dont elles ont besoin. Lorsqu'une intervenante prête assistance à une femme en lui apportant réconfort et ressources, elle l'aide à demeurer au travail.

Q Quel est le rôle de l'employeur?

L'employeur affecte une femme de l'équipe de gestion comme personne de soutien pour travailler de concert avec l'intervenante auprès des femmes d'Unifor choisie dans l'unité de négociation. Le rôle de l'employeur consiste à fournir à l'intervenante auprès des femmes la formation, le soutien ainsi que les ressources adéquates afin que cette dernière puisse accomplir son travail efficacement.

Q Pourquoi l'intervenante auprès des femmes doit-elle être formée?

Les femmes qui vivent des relations abusives risquent de subir d'autres actes de violence, et même la mort, si elles cherchent à fuir ou à rompre le contact avec leur agresseur. L'intervenante auprès des femmes doit recevoir une formation approfondie afin de reconnaître les signes précurseurs, diriger les victimes correctement et travailler de concert avec l'employeur sur la conception d'un plan de sécurité au travail, si nécessaire.

Q Combien coûte la formation?

Les coûts de la semaine complète de formation comprennent le temps perdu, les déplacements, l'hébergement et l'inscription.

Q Qui sont les victimes de violence?

Bien que certains hommes soient victimes de violence dans une relation intime, la vaste majorité des victimes sont des femmes.

Selon *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2011*, la violence familiale représentait 26 % de tous les crimes violents signalés aux autorités en 2011. Environ la moitié (49 %) des près de 95 000 victimes de violence familiale se trouvait dans une relation conjugale présente ou passée avec l'accusé, que ce soit comme conjointe de fait ou épouse. Comme pour les années antérieures, la majorité des victimes de violence familiale était des femmes. Elles représentaient 80 % des conjoints victimes.

Q L'employeur doit-il assumer une responsabilité additionnelle?

Non. Bien que l'employeur craigne parfois de s'exposer à une responsabilité additionnelle, en fait, il a l'obligation de prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour protéger une travailleuse. La violence est récurrente et si elle n'est pas abordée par le biais de programmes de prévention de la violence en milieu de travail, elle pourrait être tragique.

En possédant les outils appropriés sous forme d'un programme formel de prévention de la violence au travail, les employeurs peuvent mieux protéger leur personnel et leur organisation tout en se conformant aux lois.

Q La violence contre les femmes a-t-elle un impact significatif au travail?

Lorsque les travailleuses sont victimes de violence conjugale, les répercussions se font sentir au travail. Une récente étude de Justice Canada souligne ce fait en estimant que les employeurs perdent 77,9 millions de dollars par année à cause de la violence conjugale. Cependant, les coûts, tant financiers que personnels, dépassent largement ce chiffre.



Justice Canada estime que les employeurs perdent près de 78 millions de dollars annuellement à cause de la violence conjugale.

3

RAISONS

pour lesquelles chaque lieu de travail devrait bénéficier d'un programme d'intervenantes auprès des femmes



1

ÈRE RAISON

Le programme se justifie au plan économique

Une récente étude menée par Justice Canada estime que les employeurs perdent chaque année 77,9 millions de dollars en raison de la violence conjugale.

Une récente étude canadienne intitulée « Peut-on être en sécurité au travail quand on ne l'est pas à la maison? » (2014) rapporte que le tiers des répondantes a subi de la violence conjugale de la part d'un partenaire intime. De ce nombre, 53,5 % a affirmé que la violence conjugale a continué au travail et 38 % estime qu'elle a eu des répercussions sur leur capacité à se rendre au travail.

2^{IÈME} RAISON

L'employeur doit offrir un milieu de travail sécuritaire

La violence faite aux femmes est une question de sécurité et de responsabilité. Les perturbations que cause une personne violente en milieu de travail ou l'incidence de ses actes sur la performance au travail de sa victime sont l'une des nombreuses façons dont les agresseurs exercent et affichent leur pouvoir et leur contrôle.

3^{IÈME} RAISON

Il s'agit de notre responsabilité collective

Les employeurs peuvent faire une différence dans le milieu de travail et la vie des employées aux prises avec des actes de violence en indiquant clairement qu'ils sont déterminés à y mettre un terme.

Reconnaître qu'il s'agit d'une première étape. Prendre les signes avant-coureurs au sérieux et être d'un grand soutien peuvent faire toute la différence. Nous avons tous un rôle à jouer.

« Après ce qui s'est passé, j'aurais voulu me recroqueviller en boule et mourir. Mon intervenante auprès des femmes m'a appuyée et dirigée vers une personne ressource formée pour me venir en aide. Elle m'a sauvé la vie. »



« Des programmes comme ceux des intervenantes auprès des femmes contribuent à sensibiliser les gens à la violence et permettent aux femmes de se sortir de ces situations. Le programme d'intervenantes auprès des femmes d'Unifor est un modèle qui devrait être adopté dans tous les milieux de travail au pays. »

— **Barb MacQuarrie, directrice communautaire du Centre de recherche et d'éducation sur la violence faite aux femmes et aux enfants, Université Western**

Rôle de l'intervenante auprès des femmes



Sur les lieux de travail

Elle écoute, croit, valide et aide.

Elle respecte la confidentialité.

Elle respecte le droit de la femme à prendre ses propres décisions.

Elle facilite l'accès aux services communautaires.

Au besoin, elle aide à planifier un avenir sécuritaire.

Elle collabore avec les dirigeant(e)s.

Dans la communauté

Elle fait pression en faveur des services de garde, du logement et du financement des programmes destinés aux femmes.

Elle met sur pied des campagnes pour promouvoir l'égalité des femmes.

Elle établit des réseaux avec les partenaires d'une coalition.

Elle parle franchement et passe à l'action.

Impliquez-vous. Défendez votre cause.

Négocier les dispositions du programme des intervenantes auprès des femmes

Pour en apprendre davantage sur le programme des intervenantes auprès des femmes ou pour consulter des dispositions types, rendez-vous sur le site www.unifor.org/fr/member-services-fr/equality-fr/women-fr faites parvenir un courriel à women@unifor.org ou appelez le 1 800 265-1891.

Les intervenantes auprès des femmes sont formées pour déceler les risques

« Il arrive parfois que les femmes ne réalisent pas l'ampleur du danger qui les guette. La période de six mois qui suit la fin d'une relation est la plus dangereuse. À titre d'intervenante auprès des femmes, je suis formée pour déceler les risques et diriger les femmes vers les organismes appropriés. »





unifor
un Syndicat pour les
femmes

« Mettre fin à la violence en promouvant l'égalité »

—Lisa Kelly, directrice du Service de la condition féminine d'Unifor

Mettre fin à la violence faite aux femmes exige des actions de nous tous. En tant que syndicat, plusieurs voies sont possibles pour traiter ce problème collectivement. Une des manières consiste à en discuter à la table de négociation. Le programme des intervenantes auprès des femmes permet de dire aux femmes qu'elles ne sont pas seules; elles ont le droit d'être libres de toute violence, et il existe des ressources communautaires et du soutien pour quitter une relation violente. Les intervenantes auprès des femmes peuvent faire en sorte que les emplois des femmes sont protégés lorsqu'elles ont besoin de se retirer du travail pour leur sécurité.

Des centaines de femmes d'Unifor ont contacté des intervenantes auprès des femmes du syndicat et se sont senties soutenues, estimées, validées et davantage en possession de leurs moyens. Ce furent les premières étapes en vue de vivre une vie à l'abri de la violence.

Nous savons que la violence faite aux femmes ne peut être résolue uniquement à la table de négociation. Le programme des intervenantes auprès des femmes offre un soutien aux femmes ainsi que des ressources lorsqu'elles n'ont nulle part autre où aller.

En toute solidarité,

Lisa Kelly

Une Intervenante auprès des femmes

est une personne qui écoute et vient en aide à une femme...

- victime de violence ou d'abus dans ses relations,
- victime de harcèlement sexuel au travail,
- ayant besoin des ressources communautaires

Lorsqu'il n'y a personne d'autre vers qui se confier, l'intervenante auprès des femmes est là pour vous aider.



unifor

the **Union** | le **syndicat**